



Le 21 Décembre 2022

Monsieur Laurent Probst
Directeur Général d'Île-de-France
Mobilités

41 Rue de Châteaudun
75009 Paris

Objet : Tram Train : nuisances sonores

Monsieur le Directeur Général,

Nous avons pris connaissance de votre courrier du 1^{er} décembre dernier relatif à notre demande de mise en place de mesures susceptibles d'atténuer les nuisances sonores subies par les riverains de la ligne T13 sur les territoires de Noisy-le-Roi et de Bailly et dont les termes ont été confirmés lors de la réunion du 5 décembre avec les associations.

Nous regrettons que IdF Mobilités ne puisse pas approuver les mesures de réduction de vitesses par secteur que nous proposons. Elles permettraient de concilier le service nécessaire et la qualité de vie des riverains. Une légère augmentation du temps de parcours aurait conduit à une amélioration significative du confort des riverains.

Nous avons bien noté que TRANSKEO travaillait sur la mise en œuvre d'une pratique de conduite permettant d'accélérer moins fortement à la sortie de la station de Bailly en direction de Saint-Cyr et en prévoyait l'application dès la seconde semaine de janvier 2023 après essais et formation des conducteurs. Nous souhaitons que cette pratique puisse être étendue à tous les trains partant des stations de Bailly et de Noisy-le-Roi.

Nous avons pris bonne note de la réduction effective des vitesses du 1^{er} train technique d'ouverture de ligne à 5h15 dans le sens Saint-Cyr vers Saint Germain et de celles du dernier train technique au retour de Saint Germain vers Saint-Cyr après 1h heure du matin. L'exploitant nous a confirmé que la vitesse de ce type de train sera limitée à 50 km/h sur le tronçon Bailly – Noisy-le-Roi sur une plage préservée de minuit à 6 heures.

Nous vous rappelons aussi l'importance de la mise en sécurité du passage à niveau de la rue du Plan de l'Aître à Bailly. Ce franchissement de voie est utilisé quotidiennement par nombre de collégiens. Il est dès lors indispensable d'obtenir au plus vite de la SNCF la conclusion des études et la planification des travaux de mise en place des 4 barrières SAL4.

Par ailleurs, vous avez prévu la végétalisation des abords de la ligne. La période idéale de plantation ayant déjà démarré, nous vous sollicitons pour organiser le plus rapidement possible une réunion de coordination sur ce sujet.

Enfin, dans votre courrier du 17 octobre dernier, vous nous avez proposé d'inscrire la section de la ligne T13 qui parcourt nos deux communes de Bailly et de Noisy-le-Roi à l'observatoire du bruit mis en place dans le cadre de l'article 90 de la Loi d'Orientation des Mobilités. Nous vous serions reconnaissants de nous confirmer la bonne mise en place de cette proposition. Nous avons bien noté que les points noirs repérés à cette occasion pourraient être traités par la construction d'équipements anti-bruit adaptés et financés.

Nous souhaitons poursuivre notre démarche constructive afin que cette nouvelle infrastructure de transport soit compatible avec un environnement sonore plus acceptable par nos riverains les plus exposés.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de notre haute considération.

Le Maire

Jacques ALEXIS



Marc Tourelle

Maire de Noisy-le-Roi



Copies :

Madame Valérie PECRESSE, Présidente du Conseil Régional et Présidente d'Ile-de-France Mobilités
Monsieur Gérard LARCHER, Président du Sénat
Madame Sophie PRIMAS, Sénatrice des Yvelines
Monsieur Pierre BEDIER, Président du Conseil départemental des Yvelines
Monsieur François DE MAZIERES, Président de Versailles Grand Parc